Projet de Liaison en mode doux et sécurisé entre le Quartier de Clavières et la jonction de la voie verte de Saint-Privat-des-Vieux.



Présentation du projet.

Réaliser un aménagement qui soit le plus adapté possible aux déplacement doux, un axe de circulation douce accessible aux piétons, bicyclettes et aux fauteuils roulants, utilisée autant dans le cadre du tourisme, de loisirs (sortie et entrée de la vile d'Alès) que dans les déplacements de la population locale et de faire une liaison avec les zone rurale

D'une distance de 2000m dont 1500m serait en site propre peux desservir une zone mixte industrielle, et zone d'habitation susceptibles de se déplacer en mode doux.

Cette voie répond à de nombreux enjeux majeurs pour le territoire, d'une nouvelle conception de la circulation qui correspond à un intérêt croissant pour les moyens de circulation douce.

C'est le cas notamment pour les déplacements quotidiens de la population locale grâce notamment à une signalétique qui incite les usagers à se déplacer, l'atout majeur de cette voie douce est son accessibilité à tous les handicaps La question de la sécurité est primordiale pour la voie qui se veut avant tout être un équipement tout public, sur lequel les piétons sont prioritaires. La sécurité est garantie par la séparation physique par rapport aux voies carrossables, les traversées de routes (au nombre de quatre ) doivent être balisées par un marquage au sol. Une signalisation verticale conforme à la règlementation routière devra être également disposée

La réalisation de la voie est totalement adaptée à son environnement, reprenant le tracé la voirie existante.

De plus, cette voie trouve son sens sur le territoire, sur deux axes : La découverte des richesses du territoire par un mode totalement respectueux de l'environnement et qui rend ce territoire accessible à tous.

## Prise en compte pour la réalisation du projet

Plus que pour tout autre aménagement, l'aménagement doit répondre à des principes rigoureux de conception, faute de quoi la sécurité y serait mal assurée. Ce projet est générateur de sécurité que s' ils obéissent à des règles strictes, en particulier en ce qui concerne les dégagements de visibilité aux points de conflits : carrefours, accès et extrémités. Ces règles sont destinées à éviter les pièges et à compenser le faux sentiment de sécurité induit par l'appartenance à un espace dédié, tant pour l'automobiliste que pour les usagers.

Ce type d'aménagement attire essentiellement les cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite les plus vulnérables .

il importe de veiller attentivement à ce que l'aménagement qu'on leur propose ne comporte pas de danger. Une planification rigoureuse permettra d'établir les priorités de réalisation selon les besoins et selon les caractéristiques des voies.

## Signalisation directionnelle

Elle assure une continuité lisible de l'itinéraire cyclable, sa mise en œuvre découle d'un schéma directeur de jalonnement déterminant une hiérarchisation des pôles et itinéraires à jalonner.

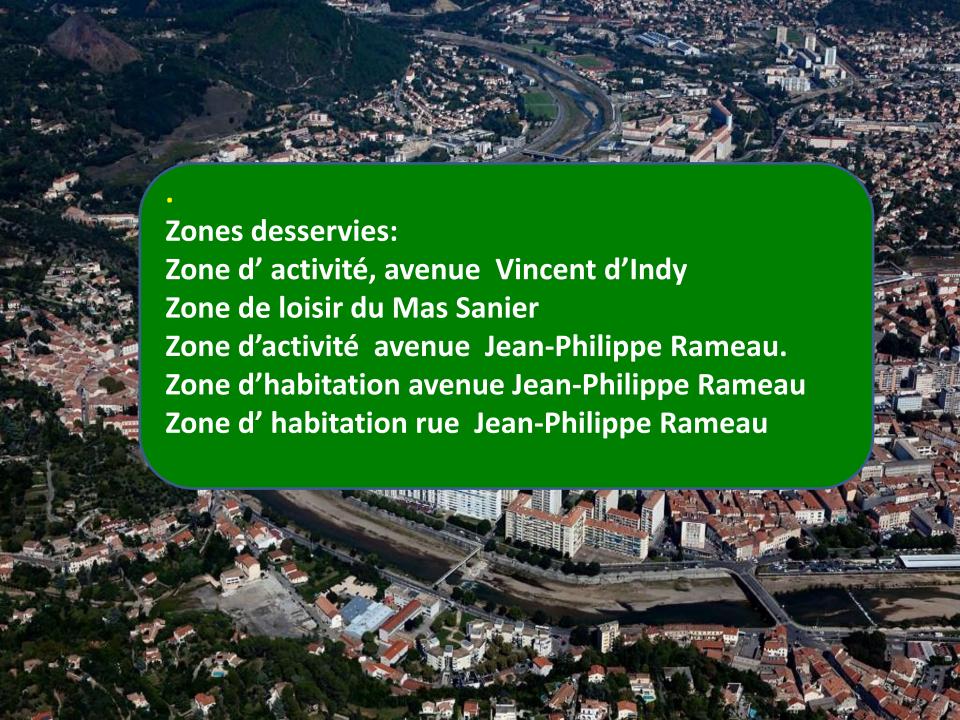


Saint-Privat-des-Vieux Croupillac

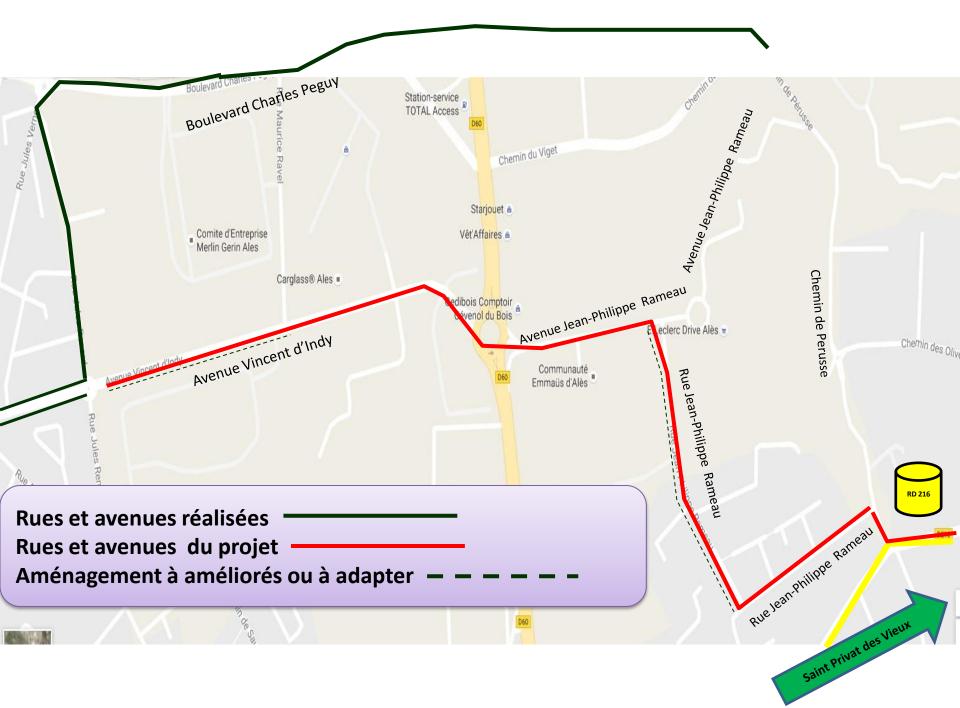


Alès centre Clavières





## Zone du projet Quartier de Clavières et de Croupillac N106 Saint-Privat-des-Vieux LA ROYALE chemin de /Uclade D216 Vincent d'Indy D385 D916 LA BARONNE LES ESPINAUX D216 LE RIEU DE Alès Bd Talabo, SAINT-ÉTIENNE-D'ALENSAC N de Stalingrad Quai de N106 D50

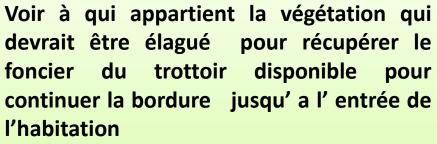




Mettre en place une bordure jusqu' au bout du trottoir pour continuer le linéaire et éviter le stationnement





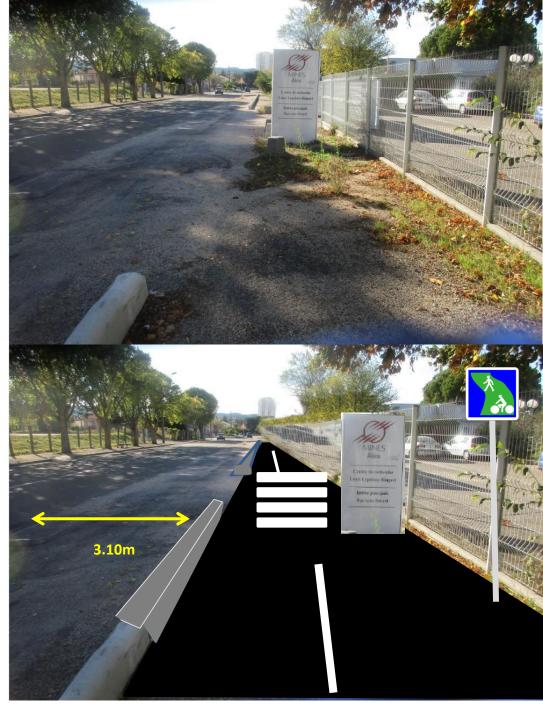




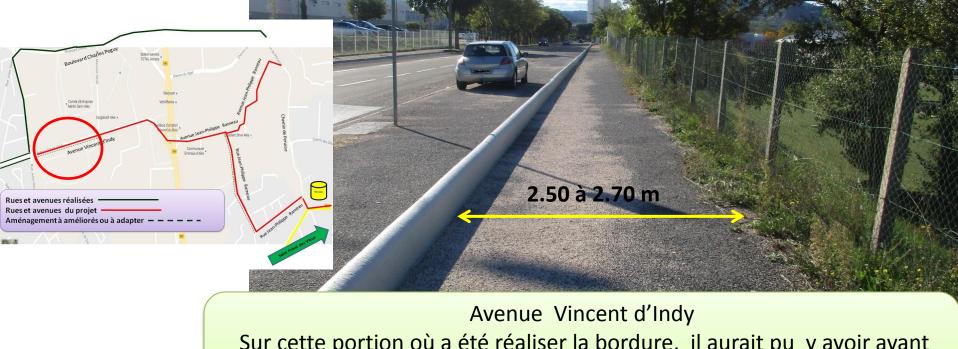




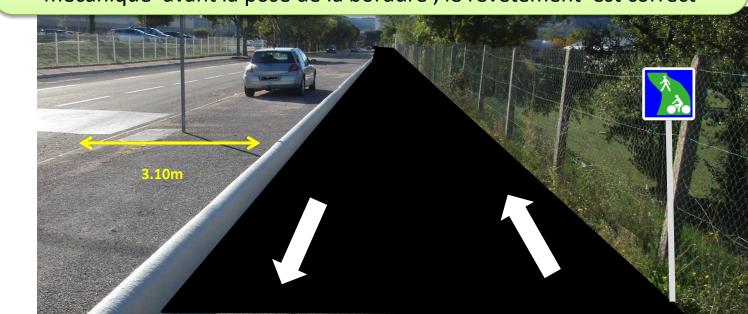
A l'ancienne entrée du centre Louis le Pince Ringuet (EMA) Modification de l'emplacement du totem suppression des plots et une réfection du trottoir







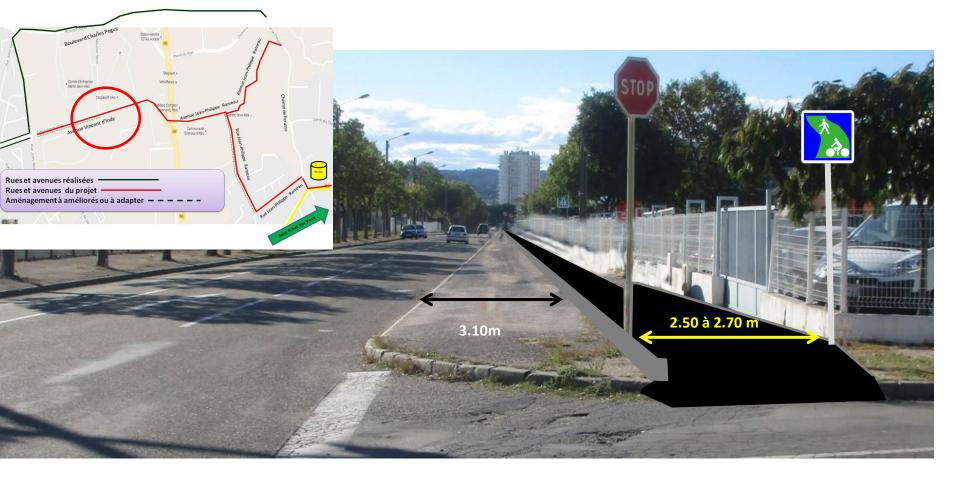
## Sur cette portion où a été réaliser la bordure, il aurait pu y avoir avant travaux un nettoyage de la végétation ainsi qu'un bon balayage mécanique avant la pose de la bordure, le revêtement est correct





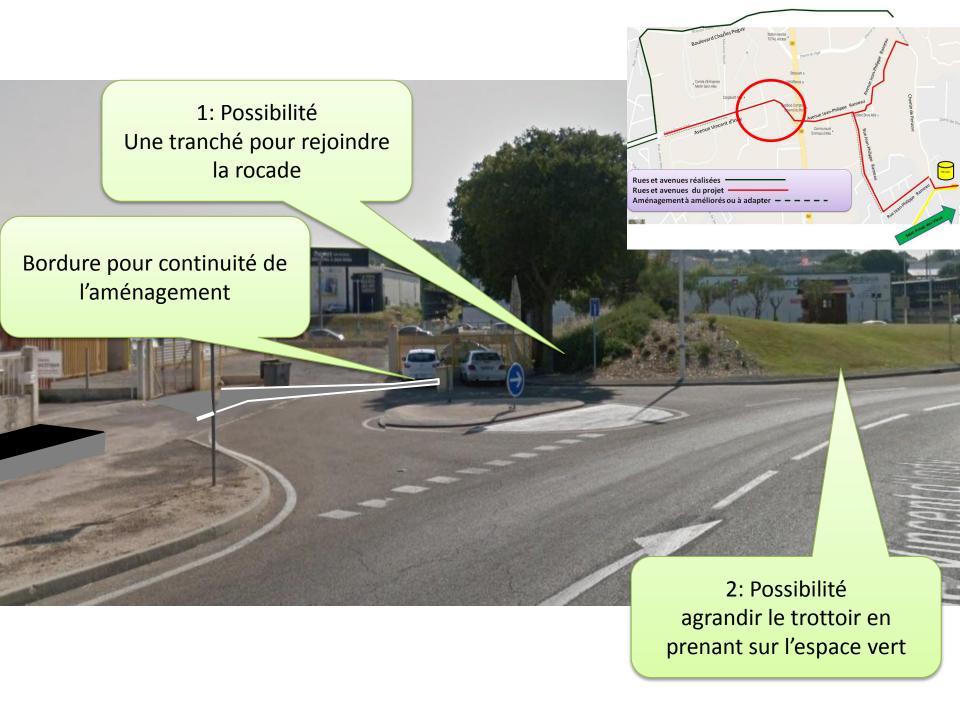
Avenue Vincent d'Indy

A ce niveau il faut uniquement déplacer le conteneur et reprendre le bateau pour l'accès aux personnes à mobilités réduites faire un nettoyage de la végétation



Avenue Vincent d'Indy
A ce niveau il faut la continuité de la bordure, reprendre le bateau pour l'accès aux personnes à mobilités réduites faire un nettoyage de la végétation







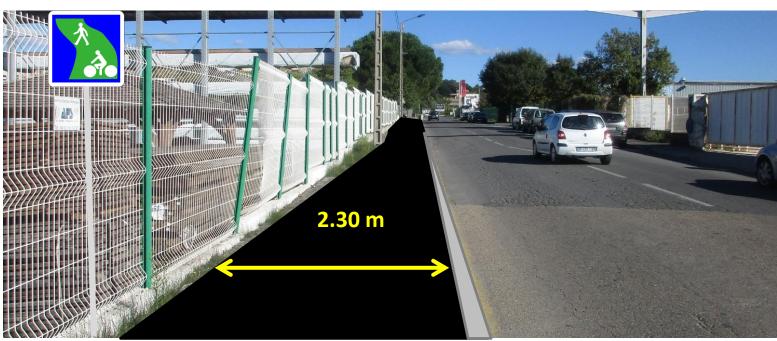
La sécurisation de la traversée à cet endroit qui à un profil intéressent l'entrée et la sortie du giratoire se fait sur une seule voie La seule contrainte et la disponibilité du foncier pour élargir le trottoir à une largeur d'au moins 2.50m



Avenue Philipe Rameau rééquilibrage de la voirie entre le rond point et Orange pour récupérer au minimum 0. 90 m pour arriver à un aménagement cyclable de 2.30m sur une longueur de voirie de 80 m ce qui permettrait la contrainte de stationnement

On pourrait envisager la possibilité de stationnement à cheval sur le trottoir dans la mesure où le cheminement est Mixte piétons / cyclistes







Sur le restant de l' Avenue (150 m ) l'implantation est facilement réalisable

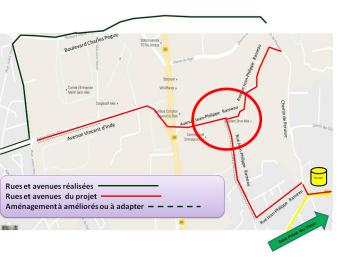




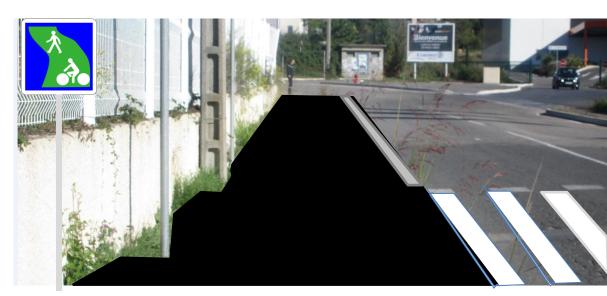


Sur le restant de l' Avenue (150 m ) l'implantation est facilement réalisable





Au niveau du carrefour de l'avenue et de la rue Jean Philippe Rameau un passage piéton pour accéder à la rue jean Philippe Rameau





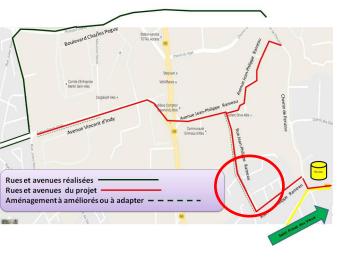


Rue Philippe Rameau /
Avenue de Croupillac (230m
-Prévoir un bateau en début
de trottoir pour facilité
l'accès

Nettoyage du trottoir et quelque réfection suffisent. La mise en place de bordure éviterait le stationnement







Rue Philippe Rameau
La Largeur de trottoir est
suffisant large, il avait pour
vocation première à donner
plus de visibilité aux sorties
des maisons, cet espace est
visiblement détourné de sa
vocation sécuritaire pour des
emplacements de Parkings d'
où l' intérêt de la mise en
place d'une bordure







Rue Philippe Rameau
La Largeur de trottoir est
suffisant large, il avait pour
vocation première à donner
plus de visibilité aux sorties
des maisons, cet espace est
visiblement détourné de sa
vocation sécuritaire pour des
emplacements de Parkings d'
où l' intérêt de la mise en
place d'une bordure

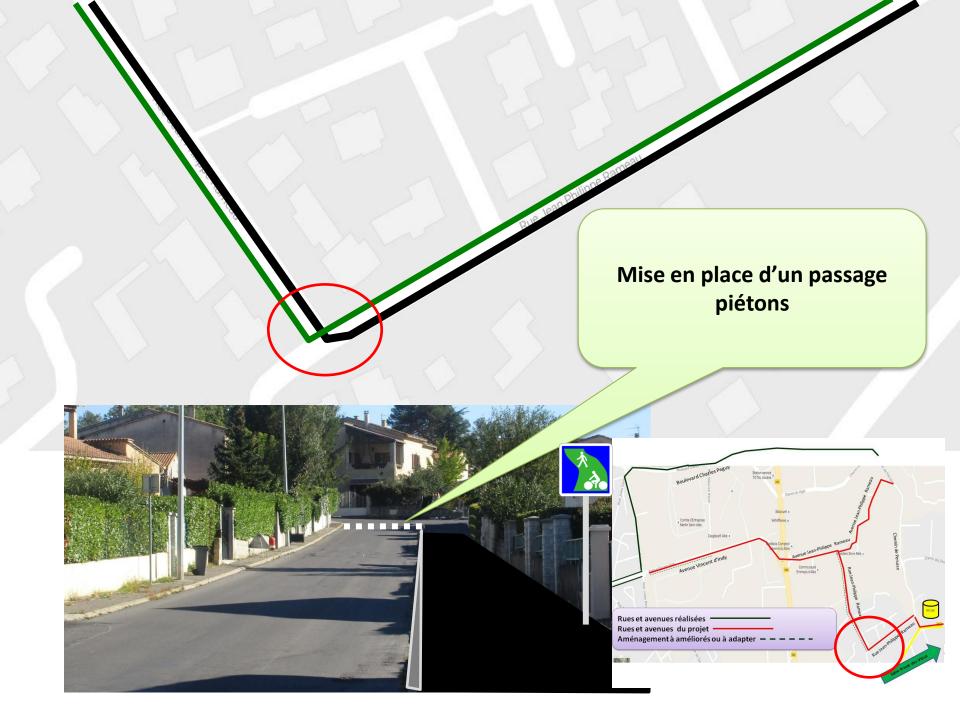






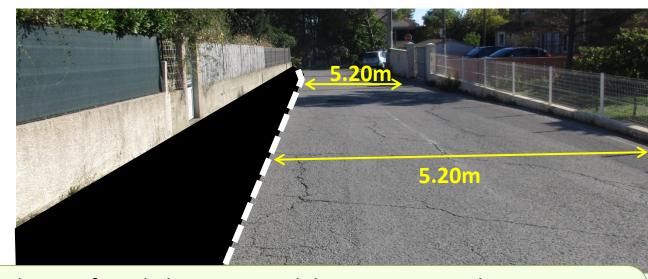
Rue Philippe Rameau
La Largeur de trottoir est suffisant
large, pour insérer
l'aménagement en double sens
en face des emplacements de
stationnements en fond il
suffirait de mettre en place un
passage piétons pour accéder à
l'autre trottoir (voir plan diapo
suivante)











Sur le chemin de Pérusse, entre le carrefour de la Rue Jean-Philippe Rameau et la RD 218 (50m) réaliser une bande de rive pour calibrer la chaussée à 5.20m qui créerait une sur-largeur pour accéder de la RD 218 à la Rue Jean-Philippe Rameau en direction d'Alès





Sur la RD 218 en direction de Saint-Privat-des-Vieux, (Compétence Conseil Départemental du Gard) serait de réaliser un bande dérasée sur le partie montante sur le foncier existant et en réduisant légèrement la largeur de voirie





